

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 06 octobre 2016

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2016

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elue : Arielle PETIT

Membres présents à la séance : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mme SANTOS-MALSCH, Mr GOURRIER, Mme QUIBLIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mr BONNEMAN, Mme REY, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mr SADOT, Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme RODAMEL, Mr TREMBLEAU, Mme POULARD, Mr GUILLON, Mme BARBET, Mr GOTTELAND, Mr LAMBERT, Mme DUMONT, Mr KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mr GUIBERT, Mme JAMBON, Mr RIVIER

Membre représenté : Mme ELLENBERGER,

OBJET : PROJET NATURE YZERON PROGRAMME ET BUDGET 2016

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 33

Nombre de pour : 33

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161006-Delib2016-10-06-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2016
Date de réception préfecture : 17/10/2016

PROJET NATURE YZERON
PROGRAMME ET BUDGET 2016
Délibération n°2016-10-06

Mesdames, Messieurs,

Les Communes de Craponne et Francheville ainsi que la Métropole de Lyon mettent en œuvre depuis 1994 une politique de gestion et de valorisation du site des vallons de l'Yzeron, espace naturel remarquable.

Ce site est inscrit dans les réseaux métropolitains des Projets Nature et des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Les objectifs conduits sont la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et habitats naturels et leur ouverture au public.

L'année 2016 reste une période de redéfinition du cadre d'intervention pour la préservation, la gestion et la valorisation des espaces naturels. En effet, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a confié à la Métropole la compétence en matière d'aménagement du territoire et de valorisation du patrimoine naturel et paysager. Cette nouvelle compétence impacte directement les relations établies entre les Communes porteuses des Projets Nature - ENS et la Métropole.

Dans la continuité de la démarche existante, la Métropole de Lyon soutient en 2016 les actions portées par les Communes engagées dans un Projet Nature-ENS.

Cette année, le programme d'actions récemment validé par les partenaires (Métropole de Lyon et Commune de Craponne) comprend en investissement, une action de conception et réalisation d'un équipement d'interprétation (20 000 € TTC) et en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques pour l'année scolaire 2016-2017 (28 000 € TTC), une action d'entretien des espaces naturels et chemins balisés (7 000 € TTC) ainsi qu'une action « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage » (11 520 € TTC).

Il est proposé la signature d'une convention de délégation de gestion, en application de l'article L3633-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), entre la Commune et la Métropole. La commune de Francheville est désignée "pilote du projet" et réalise la programmation 2016. En tant que Commune pilote pour la période 2014, 2015, 2016, Francheville se verra rembourser les frais engagés par la Métropole de Lyon selon les conditions prévues dans la convention de délégation de gestion. Craponne, Commune participante, apporte son aide à Francheville dans la mise en œuvre du projet et l'accompagne dans son pilotage.

La Commune de Craponne deviendra la « Commune pilote » dès le 01 janvier 2017 et ce pour les trois prochaines années.

Vu le passage en commission Qualité de vie et Urbanisme le 21 septembre 2016.

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161006-Delib2016-10-06-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2016
Date de réception préfecture : 17/10/2016

Je vous propose, **Mesdames, Messieurs**, de bien vouloir

- émettre un avis favorable au programme, à l'inscription budgétaire et au financement du Projet Nature Yzeron pour l'année 2016 tels que présentés ci-dessus,
- autoriser le Maire à signer la convention de délégation de gestion ci-jointe qui s'y rattache.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE LE PRÉSENT RAPPORT À L'UNANIMITÉ

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
FAIT A FRANCHEVILLE LE 06 OCTOBRE 2016**



**MICHEL RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE**

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161006-Delib2016-10-06-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2016
Date de réception préfecture : 17/10/2016